



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

A la suite d'une convocation du 27 juin 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 03 juillet 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : **31**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Freddy LITTY, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, Pierre THIL.
- ✓ Représentée : **1**
Madame Sabrina HASSINGER représentée par Gaetano CIGNA.
- ✓ Excusés : **17**
Messieurs Pierre LANG, Alexandre CASSARO, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Guy BORN, Pascal LAUER, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Davis SUCK, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Hubert BUR.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **3**
Madame, Messieurs Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, André DUPPRE a donné procuration à Simone RAMSAIER.
- ✓ Absents : **4**
Messieurs Durkut CAN, Emmanuel SCHULER, Gabriel GLATH, Luc BALLASSE.

11. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

VU l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

VU la délibération du 13 septembre 2021 portant création d'un poste d'attaché principal pour occuper le poste de responsable du service finances.

L'agent affecté à ce poste, ayant demandé sa mutation, un attaché hors classe a été recruté à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président ;

Délibère par :

35 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- De créer à compter du 1^{er} septembre 2023, un poste d'attaché hors classe, à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- De fixer la durée de travail hebdomadaire à 35 heures,
- D'inscrire la dépense au budget correspondant,
- D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 03 juillet 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le 12 JUL. 2023.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 12 JUL. 2023

